Séance du Conseil municipal du mardi 15 septembre 2026
Procès-verbal

Présents	Mme Françoise CERUTTI (présidente)	**Exécutif**	M. Olivier GOY (maire)
	M. Jacques HUTIN (vice-président)		M. Blaise BOSSON
	M. Claude BAGNOUD		(conseiller administratif)
	M. Thierry BUBLOZ		M. Éric GARDI
	Mme Candice EISSLER GROS		(conseiller administratif)
	M. Alain FILOGRANA		
	M. Patrick FISCHLER	**Secrétaire**	M. Henri GANGLOFF
	M. Patrick GIROD		
	M. Lucien HOTTELIER	**Procès-verbaliste**	M. Hugo PICHELIN
	M. Lucas ISELI		
	M. Daniel MENETREY		
	M. Johann ROSATTI		
Excusé	M. Philippe ISELI		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Proposition de l'Exécutif

   Délibération
   D 09-2026 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de Fr. 25'000.- pour l'étude du réaménagement à Athenaz du pourtour du centre communal, du préau de l'école et de la place de jeux
5. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition :
   a. Attribution d'une subvention d'investissement au Groupement intercommunal Stade Marc Burdet pour l'installation d'un terrain synthétique de football, pour un montant de 537'320 francs
   b. Octroi par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement pour chaque nouvelle place de crèche en 2027
   c. Participation du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus en 2027
   d. Financement par le Fonds intercommunal de l'enveloppe sportive en 2027
   e. Financement par le Fonds intercommunal de l'enveloppe culturelle en 2027
   f. Financement par le Fonds intercommunal d'une enveloppe dédiée aux autres commissions permanentes (hors sport et culture)
   g. Financement par le Fonds intercommunal des investissements informatiques relatifs aux infrastructures, réseaux et applicatifs communaux effectués par le Service intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG) en 2027
   h. Participation du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) en 2027
   i. Octroi par le Fonds intercommunal d'une subvention au Grand Théâtre de Genève en 2027
6. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2027

7. Propositions de motions et de résolutions
8. Communications des commissions
9. Communication des dates des prochaines séances des commissions
10. Questions et divers

Mme CERUTTI ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **M. Philippe ISELI**.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026

M. FISCHLER signale que le tableau des présences est erroné dans le détail des fonctions actuelles de l'Exécutif. Il faudrait inscrire « M. Olivier GOY, maire, M. Blaise BOSSON, conseiller administratif et M. Eric GARDI, conseiller administratif ».

Les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la séance du 16 juin 2026 par 9 voix pour et 2 abstentions.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant.

3. Communications de l'Exécutif

M. BOSSON explique qu'une partie de la signalétique de la zone 30 (celle d'Athenaz) n'est pas encore terminée, car il y a eu un problème avec l'entreprise TRACEROUTE et qu'il fallait de toute manière attendre un mois après les travaux. Elle sera bientôt finalisée.

M. BOSSON a envoyé une demande à l'Office Cantonal des Transports (OCT) pour réduire la vitesse autorisée à 60 km/h entre les villages de la commune en justifiant les motifs, mais la réponse a été négative. L'analyse de la demande est repoussée à 2028, car l'OCT souhaite disposer d'une vision d'ensemble pour sa stratégie cantonale de gestion des vitesses liée à la lutte contre le bruit routier faisant actuellement l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral. Il rappelle qu'un effet suspensif est toujours en vigueur pour la zone 30 sur la route cantonale de Sézegnin, qui reste à 40 km/h. **M. FISCHLER** signale que cette réponse est inadéquate, puisque le but de la demande de la commune n'est pas de réduire le bruit, mais d'augmenter la sécurité entre les villages. Il souhaite faire recours contre cette décision. **M. BAGNOUD** signale qu'il faudrait effectivement insister à nouveau sur la volonté d'augmenter la sécurité. **M. BOSSON** estime qu'il serait légitime de faire recours, même si cela risque d'être peine perdue. Il a déjà insisté en vain sur le besoin de davantage de sécurité

pour notre commune, avec les enfants qui circulent entre les trois villages, la circulation en augmentation et les routes qui n'ont pas été adaptées en conséquence.

M. GARDI explique avoir demandé ces dernières semaines à Me JORDAN de relancer les trois procédures en cours en lien avec la Sablière du Cannelet SA. Tout d'abord, la requête LIPAD, soit l'obligation pour l'État de fournir l'ensemble des documents et échanges en sa possession concernant l'affaire. Malheureusement, Avusy n'a pour l'instant pas reçu l'ensemble des documents, dont certains sont par ailleurs caviardés, et la Sablière fait opposition à cette demande. Ensuite, la demande au Ministère public pour avoir accès au dossier des plaintes pénales contre MM. Richard Maury et Jacques Martelain, ancien directeur du GESDEC, est également toujours en attente. Enfin, concernant la demande sur le délai d'évacuation des matériaux et machines de chantier, la Sablière bénéficie d'un effet suspensif à la suite d'un recours auprès de la Chambre administrative. Me Jordan vient d'en demander l'annulation.

M. FISCHLER considère que la commune n'est pas respectée dans cette affaire malgré ses demandes légitimes approuvées par la justice. Elle continue de payer les services de Me Jordan alors qu'il est évident qu'elle ne recevra pas d'indemnités. Il propose de réalerter la presse pour dénoncer cette situation inacceptable au vu des décisions de la justice et du peuple. Il estime qu'il faut cesser de collaborer avec le GESDEC pour d'autres projets alors que la commune est escroquée dans l'affaire de la Sablière. **M. HUTIN** rappelle que cet effet suspensif est en place depuis plus de deux ans et ne comprend pas pourquoi Avusy ne parvient pas à manier aussi bien l'appareil administratif que ses opposants. Il propose de relancer la RTS concernant une émission sur la Sablière. **M. GARDI** confirme être en contact avec des journalistes, notamment pour une émission Temps Présent où sera abordée la problématique des déchets à Avusy. Malheureusement, la justice permet de faire de nombreux recours. Cela étant, nous travaillons avec Me Jordan et notons chaque dépense, car nous ferons tout pour être indemnisés. **M. GARDI** estime pour le surplus que certaines actions du GESDEC sont discutables et que c'est en partie pour cela que la commune n'obtient pas les documents de la demande LIPAD. Si la lumière était faite par les médias sur la gestion des déchets au niveau cantonal, les conséquences seraient grandes. Le CA est preneur d'idées. **M. BAGNOUD** signale que ne pas avoir accès aux documents selon la LIPAD ni au dossier du Ministère public est problématique, car cela concerne l'autorité de contrôle qu'est l'État. Il suggère de communiquer à ce sujet dans les médias, même s'il faut éviter de porter préjudice aux procédures officielles. En revanche, l'effet suspensif obtenu par la Sablière concernant l'évacuation n'est pas attaquable, car son recours est permis par le droit.

M. GIROD demande l'échéancier dans les budgets de la commune pour les frais juridiques. **M. GARDI** répond que jusqu'à présent, des lignes budgétaires permettent de payer Me Jordan. **M. HUTIN** rappelle le long historique de l'affaire depuis plus de 30 ans. Il était nécessaire de mettre en place des actions judiciaires coûteuses pour avancer dans le dossier.

M. GIROD considère qu'étant donné le non-respect de l'État de droit, Avusy doit adopter une stratégie de blocage concernant le nouveau projet du GESDEC. **M. BAGNOUD** pense aussi qu'il ne faut pas collaborer sur de nouveaux projets avec le GESDEC alors que la commune est dans des procédures avancées contre le service. Il propose d'insister sur l'attitude inacceptable des autorités, par exemple, par des manifestations ou des rapprochements avec des mouvements opposés aux nouvelles gravières dans les autres communes, comme à Satigny.

M. FISCHLER propose de voter un préavis défavorable et d'une durée indéterminée pour l'ensemble des projets du GESDEC en argumentant explicitement que ce sera le cas aussi longtemps que le dossier ne sera pas clos. **M. GARDI** rappelle que la création d'une gravière pour l'extraction de matières diffère du sujet du recyclage des déchets auquel Avusy est confronté avec la Sablière. Il reste envisageable de contacter les autres communes. Bien que l'entreprise MASA semble correcte, il est d'accord pour mettre la pression au GESDEC en faisant peser dans la balance le projet de réhabilitation des Champs-Pointus. **M. BUBLOZ** demande lui aussi un vote pour ne plus entrer en matière sur les projets du GESDEC. **M. GARDI** précise que les services de l'État consultent les communes uniquement pour un préavis. Ils peuvent donc parfaitement ignorer ce préavis négatif.

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 15 septembre 2026,

À l'unanimité (11)

DÉCIDE

De la non-entrée en matière systématique et explicitée de la commune d'Avusy sur toutes les propositions de réaménagement du GESDEC tant que l'affaire de la Sablière du Cannelet ne sera pas terminée.

Sur un tout autre sujet, **M. GARDI** explique que des offres d'audit de sécurité sont en cours pour prendre des décisions concernant les locaux et bâtiments communaux. Il est nécessaire de mettre en place des plans affichés indiquant les chemins de fuite, entre autres choses.

M. GARDI rappelle que pour les travaux sur le réseau d'eau pluviale de la route de Grenand, en collaboration avec l'entreprise MASA pour le prolongement du réseau séparatif eau pluviale / eau usée avec une participation de la commune à hauteur de 24.4%, un crédit budgétaire de 77'800 CHF avait été voté en 2024. Or, des complications sur des forages dirigés obligent à reprendre ces travaux au printemps prochain. Le CA proposera au prochain conseil municipal un crédit budgétaire complémentaire pour 2026, car des travaux ont déjà été effectués cette année. Malheureusement, si ces travaux complémentaires dépassent

100'000 CHF, le FIA ne remboursera pas sur une seule année, mais par un amortissement sur 40 ans. Nous essayons d'éviter cela.

M. GOY explique que l'ACG s'est saisie de la réforme de l'école à journée continue. Celle-ci aura une incidence sur l'accueil parascolaire, qui devra se développer et deviendra plus cher. L'intention du DIP est de la mettre en place pour la rentrée 2027 dans toutes les écoles primaires. **M. FISCHLER** demande si cette réforme entraînera une conséquence sur les horaires de l'école et du parascolaire. **Mme EISSLER GROS** explique que rien n'a encore été défini. Certains éléments doivent être bien réfléchis avant d'être imposés. Elle prend l'exemple des écoles qui effectuent deux services de repas à midi, ce qui deviendrait impossible. Personnellement, elle estime qu'une telle réforme devrait d'abord être essayée aux secondaires I et II pour éviter les problèmes de garde d'enfants. **M. BAGNOUD** confirme que l'objectif est d'octroyer plus de temps aux jeunes enfants pour des activités extrascolaires. **M. GOY** ajoute que l'ACG a demandé de repousser la mise en œuvre du dispositif prévu dès la rentrée 2026, car le temps de réflexion était trop court. Il y a des réticences de la part des communes et des enseignants.

M. GOY explique que le GIAP a fait l'objet d'un rapport d'évaluation de la Cour des comptes, qui signale une satisfaction générale des parents. Les diverses recommandations émises sont pour la plupart déjà identifiées ou appliquées par le GIAP.

4. Propositions de l'Exécutif

Délibération

D 09-2026 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de Fr. 25'000.- pour l'étude du réaménagement à Athenaz du pourtour du centre communal, du préau de l'école et de la place de jeux

Les membres du Conseil votent à l'unanimité des membres présents (11) en faveur de l'entrée en matière.

M. GIROD souhaiterait que ce travail d'étude, qui représente 160 heures payées sans aucune garantie de construction, soit documenté précisément. **M. GOY** rappelle l'historique du projet et son élargissement au pourtour du centre communal ainsi qu'à l'école, dépassant ainsi la seule installation d'un *pumptrack*. Au vu de l'envergure du projet, il a été décidé de demander une étude de réalisation à trois bureaux d'architectes, pour être certain d'avoir un projet satisfaisant. Malheureusement, la ligne budgétaire attribuée à ce genre d'étude n'était pas suffisante. **M. HUTIN** demande ce qui est prévu pour le reste du préau. **M. GOY** répond que ça relève précisément des compétences d'étude des bureaux d'architectes paysagistes. **M. FILOGRANA** demande si un appel a été fait aux étudiants en fin d'études de la HES ou de l'École d'Ingénieurs pour bénéficier de propositions de qualité à des tarifs plus doux. **M. GOY**

répond que ça n'a pas été le cas ici pour des raisons de temporalité. **M. FISCHLER** refait l'historique du projet de réaménagement. L'ensemble des acteurs concernés par la réalisation des travaux interviendront après les résultats des études des bureaux d'architectes paysagistes.

M. GARDI souligne l'intérêt stratégique de l'étude pour ne pas regretter de ne pas avoir pu choisir le meilleur projet possible parmi plusieurs. **Mme EISSLER GROS** demande quel serait le délai de ces études. **M. GOY** répond quelques mois maximums, car la priorité du projet est la végétalisation du préau, qui ne doit pas être trop repoussée. **M. ROSATTI** demande ce qui est attendu de ces études. **M. GOY** répond qu'il s'agira d'images directrices. Il n'y aura pas forcément beaucoup d'approches différentes par bureau, mais peut-être plusieurs options multidisciplinaires pour un même projet. **M. BUBLOZ** demande si ces études ont reçu un cahier des charges avec les contraintes de la zone. **M GOY** confirme que les contraintes ont été exposées lors de la visite de la zone par les bureaux. Mais pour l'instant, il n'y a pas de cahier des charges précis pour permettre aux bureaux d'explorer le potentiel de la zone. **M. BAGNOUD** demande un vote pour fixer un amendement imposant un délai de trois mois aux bureaux d'architectes pour rendre les études.

Sur demande de **M. BAGNOUD**, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 15 septembre 2026,

À l'unanimité (11)

DÉCIDE

D'amender la délibération D 09-2026 P en ajoutant l'article 1 bis : « De fixer au 15 décembre 2026 le délai limite pour la restitution des études ».

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 15 septembre 2026,

A l'unanimité (11)

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de Fr. 25'000.- pour l'étude du réaménagement à Athenaz du pourtour du centre communal, du préau de l'école et de la place de jeux.

1bis. De fixer au 15 décembre 2026 le délai limite pour la restitution des études.

2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2026 sur le compte 2170.00.31320.01 « Honoraires mandats techniques. »
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

5. Décisions de l'Association des communes genevoises sujette à opposition :

Mme CERUTTI propose un vote global sur l'ensemble des décisions de l'ACG plutôt que de les voter une par une.

Les membres du Conseil décident à 10 voix pour et une abstention de voter l'ensemble des décisions de l'ACG en bloc.

a. Attribution d'une subvention d'investissement au Groupement intercommunal Stade Marc Burdet pour l'installation d'un terrain synthétique de football, pour un montant de 537'320 francs

b. Octroi par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement pour chaque nouvelle place de crèche en 2027

c. Participation du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus en 2027

d. Financement par le Fonds intercommunal de l'enveloppe sportive en 2027

e. Financement par le Fonds intercommunal de l'enveloppe culturelle en 2027

f. Financement par le Fonds intercommunal d'une enveloppe dédiée aux autres commissions permanentes (hors sport et culture)

g. Financement par le Fonds intercommunal des investissements informatiques relatifs aux infrastructures, réseaux et applicatifs communaux effectués par le Service intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG) en 2027

h. Participation du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) en 2027

i. Octroi par le Fonds intercommunal d'une subvention au Grand Théâtre de Genève en 2027

Par 6 voix pour, 4 abstentions et une voix contre, les membres du Conseil acceptent les décisions de l'ACG.

6. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2027

À l'unanimité, les membres du Conseil élisent **Mme Françoise CERRUTI** au poste de présidente, **Mme Anouchka FAVRE** au poste de vice-présidente, **Mme Béatrice van DORP** au poste de suppléante de la présidente et **M. Olivier JUNGO** au poste de suppléant de la vice-présidente.

7. Propositions de motions et de résolutions

Néant

8. Communications des commissions

M. FILOGRANA explique que la Commission énergie et environnement travaille sur une proposition de création d'une zone humide dans la zone du verger, entre Sézegnin et Athenaz. Il s'agirait d'un espace pédagogique et d'observation pour promouvoir la biodiversité. La commission a estimé les dépenses pour ce projet entre 35'000 et 40'000 CHF. Elle pense présenter le projet à la prochaine séance du conseil municipal, mais souhaiterait obtenir un préavis pour décider de continuer ou non ses démarches. **M. ROSATTI** explique qu'il s'agira d'un bassin d'une surface comprise entre 6 et 8 m^2. Une loi suisse des années 80 garantit la protection totale des zones humides et il s'agirait donc d'un projet pérenne permettant à des espèces rares de se reproduire et de s'installer. **M. Lucas ISELI** précise qu'il n'y aurait pas beaucoup de travaux d'entretien à faire pour cette zone humide. **M. BAGNOUD** demande ce qu'il en est des espèces non désirables, comme les moustiques. **M. ROSATTI** explique que les moustiques tigres ont besoin de petites zones avec de l'eau stagnante. Dans un étang avec une biodiversité active, il y a de nombreux prédateurs pour les moustiques tigres, ce qui empêche leur prolifération. **M. BUBLOZ** demande si ce genre de zone peut être installé n'importe où et si c'est autorisé par l'État. **M. FILOGRANA** répond qu'il faut d'abord que leur association partenaire confirme la possibilité de la zone. Ensuite, la demande sera faite à l'État. Une fois installée, la zone sera répertoriée et protégée. **M. GARDI** précise que la commune est propriétaire du terrain en question.

Par 10 voix pour une abstention, le conseil municipal préavise favorablement la continuation de l'étude du projet d'une zone humide dans la zone du verger.

M. FILOGRANA ajoute que la Commission énergie et environnement souhaiterait réattribuer la subvention de 2000 CHF actuellement prévue pour l'achat de vélos à une subvention qui soutiendrait les particuliers qui changeraient leurs haies dans le but de promouvoir la biodiversité. **M. BOSSON** n'est pas favorable à supprimer la subvention vélos. Il

préférerait créer une nouvelle subvention pour les haies. Il explique que le CA réfléchit pour permettre à cette subvention vélos d'être aussi valables pour l'achat de vélos mécaniques. **M. BUBLOZ** rappelle la procédure : les commissions doivent donner leurs souhaits pour le budget d'ici mi-octobre, la commission des finances se prononcera sur les amendements et finalement le Conseil municipal statuera sur le budget final.

M. HUTIN signale que la Commission travaux a pu constater que les travaux de l'été 2026 se sont bien passés.

Mme EISSLER GROS précise que la Commission sociale souhaite rappeler deux dates d'événements à venir : un concert de yodel le 8 novembre et la Fenêtre de l'Avent le 3 décembre. **M. BAGNOUD** ajoute que la Commission sociale attend toujours la réponse du Conseil administratif concernant les samedis de ski, car le temps passe et il est nécessaire de réserver les autocars.

9. Communication des dates des prochaines séances des commissions

- Commission finances et économie : à fixer
- Commission travaux et sécurité : 13 octobre à 20h00.
- Commission sociale, scolaire et culture : 28 septembre à 20 h 00
- Commission énergie et environnement : 14 octobre à 18h30
- Commission aménagement et mobilité : à fixer

10. Questions et divers

Mme EISSLER GROS demande si des solutions ont été étudiées par la commune contre les moustiques tigres. **M. GOY** répond qu'Avusy a communiqué à ce sujet dans le bulletin. Il explique que des granulés peuvent être mis dans les grilles de routes ou les descentes de toits. Chaque propriétaire est invité à ne pas laisser de l'eau stagner dans des coupelles, des bâches mal tendues, etc. Le CA refera de la sensibilisation au printemps prochain concernant les moustiques. **M. HOTTELIER** précise que certaines communes commandent et distribuent des granulés à leurs citoyens. **M. FISCHLER** demande pourquoi Avusy n'a pas participé au Plan cantonal pour la lutte contre le moustique tigre. **M. GOY** répond que lorsque le plan est sorti, Avusy n'était pas touchée par le moustique tigre.

M. Lucas ISELI aborde l'entretien de la commune par les employés de la voirie, qui ne change pas malgré les remarques répétées depuis plusieurs années. Il cite les problèmes liés : aux balises noires et blanches en plastique non remises en place sur le bord des routes ; aux parcages mal signalés des véhicules de fonction lors de travaux routiers avec des

signalisations trop proches ; au tri des plastiques/terreau lors des travaux de remplacement des plantations florales ; régulièrement, aux tontes trop basses du gazon au ras du sol, aux poubelles débordantes pendant les week-ends, aux gabarits routiers des branches pas respectés ; aux questions sur les entretiens : massifs des entrées des villages, remise en état des chemins communaux, des fossés, du parking du CCA ; aux véhicules communaux laissés le week-end sur des emplacements d'accès aux locaux du CCA. Il demande que ces divers problèmes soient rapidement corrigés.

M. FILOGRANA signale qu'un trou est encore présent sur le skatepark d'Athenaz. **M GOY** répond attendre des propositions de nouveaux devis de la réparation, les premiers étant trop onéreux.

M. FILOGRANA estime par ailleurs que des réflexions doivent être menées sur la sécurité concernant les pelotons de cyclistes de plus en plus nombreux.

M. ROSATTI rappelle que la rénovation des bornes à l'entrée des villages est gérée par l'exécutif et demande d'avoir une feuille de route des sujets étudiés pour les prochaines années. **M. GOY** acquiesce.

M. HOTTELIER signale que lors de la Vogue, la gestion de la vaisselle nettoyable a été difficile à cause des nombreux allers-retours à faire jusqu'au CCA. Il propose de trouver une solution plus simple pour les grandes manifestations. **M. HUTIN** félicite les organisateurs et organisatrices de la Vogue, dont le nouveau concept est satisfaisant. Pour la vaisselle, il propose de louer une remorque équipée via une subvention.

M. FISCHLER rappelle que Mme Charlotte Mermoud a fait, à plusieurs reprises, une demande de subvention au CM alors qu'il s'agit de la compétence du CA. Il demande au CA de lui répondre tout en lui précisant de ne plus interpeller le CM à ce sujet.

M. FISCHLER souhaiterait que, lors des prochaines communications au CM des décisions de l'ACG – qui ont déjà été décidées par les exécutifs genevois et sur lequel le CM n'a donc virtuellement pas son mot à dire – le CA communique sa position au CM pour chacun des points.

M. GANGLOFF rappelle aux membres qui souhaitent venir au spectacle de la Revue de s'inscrire. Concernant la Commission sociale, il rappelle qu'un repas avec les enseignants aura lieu le 6 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
la présidente du Conseil clôt la séance à 21 h 48.

Un conseiller **Le secrétaire** **La présidente du Conseil**